

ON S'ABONNE
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an... 46 fr.
Six mois... 9 fr.
Trois mois... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MÉRCHÈDES ET SAMEDI

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS:
ANNONCES.
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Includes tables for dates, festivals, and postal routes.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 22 Juin 1864.

Les Élections au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement ont donné, dimanche dernier, des résultats définitifs dans tous les cantons, ceux de Cajarc et de Latronquière exceptés. Ainsi que c'était prévu, les candidats agréés de l'administration ont été élus à une grande majorité.

Les résultats numériques ne sont pas encore connus pour tous les cantons. Nous les insérerons dans notre prochain numéro.

En attendant, il va être procédé à un second tour de scrutin dans les cantons de Cajarc et de Latronquière.

Voici la circulaire que M. le Préfet du Lot vient d'adresser à MM. les Maires du canton de Latronquière :

Cahors, le 22 juin 1864.

Monsieur le Maire,

Un deuxième tour de scrutin aura lieu, dimanche prochain, 26, pour l'élection d'un membre du Conseil général, 21 suffrages seulement ayant manqué à M. le colonel de VERDAL, candidat de l'administration, pour obtenir la majorité contre ses deux concurrents réunis.

Les voix se sont ainsi réparties :

Table with 2 columns: Candidate Name and Number of Votes. M. le colonel de Verdai: 1,230; M. Laborie: 961; M. Soulliac: 311.

Des bruits sont répandus pour détourner les électeurs de voter en faveur de l'honorable M. de Verdai. On cherche, m'assure-t-on, à faire accroire que son élection entraînera le partage du canton ou le déplacement du chef-lieu.

Les auteurs de ces bruits malveillants n'ont qu'un but, ne l'oubliez pas, celui d'égarer les esprits et d'entretenir parmi les populations une regrettable désunion. C'est ainsi qu'ils colportent une nouvelle fausseté; un démenti formel doit leur être opposé.

Dites bien haut à vos administrés qu'ils ont à se tenir complètement en garde contre toute insinuation de cette nature.

On a tenté, il y a quelques jours, d'user, dans un des cantons du département, d'une manœuvre pareille; le bon sens public en a fait promptement justice, et le nom du candidat de l'administration contre lequel cette manœuvre était dirigée, est sorti spontanément victorieux du scrutin.

Portez autour de vous, Monsieur le Maire, de loyaux éclaircissements qui seront compris de tous, j'en ai la confiance.

Rappelez bien que l'Administration veille avec sollicitude sur tous les intérêts, et qu'elle sait faire respecter tous les droits acquis.

Les habitants du canton de Latronquière, intelligents, laborieux et dévoués, apprécieront vos sages conseils; ils sauront, eux aussi, faire promptement justice de perfides insinuations et donneront un nouveau témoignage de leur confiance en votant pour M. DE VERDAL.

Agréé, etc.

Le Préfet du Lot, CH. DE PEBYRE.

Nous ne doutons pas que le langage élevé, plein de franchise, du premier Magistrat du département, ne soit apprécié par la population paisible, honnête et laborieuse du canton de Latronquière, et que le nom du candidat de l'Administration ne sorte avec une majorité imposante de l'urne électorale. Que les électeurs de la partie Sud du canton y réfléchissent! Leurs intérêts, le triomphe de leurs idées sont plus de ce côté qu'ils ne paraissent le croire. — Nous les engageons à ouvrir les yeux à la lumière et à ne pas rester plus longtemps dupes des ambitions particulières qui entretiennent parmi eux une division si regrettable.

A Cajarc, les voix obtenues par M. Pégourie se porteront, assure-t-on, sur M. Rolland, au second tour de scrutin.

Nous félicitons M. Pégourie de se désister en faveur de M. Rolland, dont les actes de bonne administration et les connaissances spéciales en

agriculture lui ont acquis des droits réels à la confiance des populations agricoles du canton.

Nous espérons que les électeurs comprendront enfin la portée de la candidature de M. Duphénieux, et voudront donner au Gouvernement de l'Empereur un nouveau témoignage de leurs vives sympathies, en votant pour l'honorable M. Rolland.

Le Secrétaire de la rédaction, LOUIS LAYTOU.

BULLETIN

L'Observer dit que la Conférence s'est réunie samedi, de trois à six heures. Tous les membres étaient présents. Les plénipotentiaires se réunissent de nouveau aujourd'hui mercredi. On considère un arrangement comme probable.

En attendant, les journaux autrichiens s'efforcent de démontrer qu'en perdant les faveurs de la Prusse, le duc Frédéric d'Augustenbourg a conquis celles de l'Autriche.

Le Botschaster cherche à intimider l'Angleterre: « L'Allemagne, écrit la feuille autrichienne, ne s'opposera pas à une agression maritime de l'Angleterre, mais elle causera à cette puissance autant de dommages qu'elle pourra, elle se liguera, n'importe à quel prix, avec tous les ennemis de l'Angleterre.

La longue discussion sur la crise ministérielle en Belgique, vient d'être terminée. Un ordre du jour motivé, proposé par M. Notomb, au nom de la droite, et portant que le ministère actuel a perdu la confiance du pays, vient d'être voté. Il a été repoussé à la simple majorité d'une voix.

Les avis du Pacifique constatent que le Chili et la Bolivie se joignent au Pérou contre l'Espagne. L'escadre chilienne a déjà reçu l'ordre de se rendre dans les eaux du Pérou.

On annonce de Panama que le consul de France aurait demandé satisfaction au gouvernement de l'isthme, pour les outrages faits à son pavillon, au milieu des scènes de violence qui se sont produites au passage de M. Salazar y Mazarredo.

L'Agence Havas nous apporte aujourd'hui la dépêche suivante, sur l'engagement qui vient d'avoir un résultat si fatal pour l'Alabama :

« Southampton, 20 juin.

Le capitaine Semmes et l'équipage de l'Alabama sont arrivés à Southampton. L'Alabama a commencé l'attaque. Le combat a duré de 40 heures 40 minutes à midi et demi. Lorsque le navire confédéré coula, le steamer Deerhound, qui observait le combat, sauva 40 hommes de l'équipage parmi lesquels se trouvaient le capitaine et 13 officiers. On croit que le Kearsage est très-endommagé. L'Alabama a eu un officier et un soldat tués, six tués dont un officier, et enfin, seize blessés. Le capitaine est grièvement blessé à la main. Le Kearsage a sauvé le reste de l'équipage. »

Il vient de se fonder à Athènes un journal, qui a pris pour titre: Journal des Grecs esclaves. Cette feuille se propose d'être l'organe des provinces grecques qui sont encore sous la domination turque. Il est à présumer qu'un tel titre et qu'un tel programme provoqueront, de la part du divan, des explications du cabinet d'Athènes.

La situation est toujours déplorable en Grèce. Le roi n'a pu passer à Corfou le temps qu'il avait projeté. M. de Sponeck s'attire journellement de cruels libelles et persiste à s'aliéner l'opinion. Quelles conséquences tirer de cet état de choses? L'avenir nous l'apprendra.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Lyon, 20 juin.

Les élections pour le conseil général dans les 2e, 3e, 5e et 7e cantons sont nulles. Aucun candidat n'a obtenu une majorité suffisante. Les abstentions ont été nombreuses.

Marseille, 20 juin.

Il n'y a aucun résultat définitif. Dans la 3e section, M. Clapier a obtenu 4393 voix; M. Gimmgg 901; M. Rampal 427.

Dans la 5e, M. Ramagni a obtenu 2675; M. Borg 4835.

Les candidats au conseil d'arrondissement sont soumis aussi à un nouveau tour de scrutin.

A Avignon, M. Parnard a été réélu à six voix de majorité contre MM. Leopold de Gaillard et Lespine.

A Toulon, M. de Kervéguen a obtenu 300 voix de majorité contre M. Emile Olivier, mais il y a ballottage.

Berlin, 20 juin.

Dans la conférence de samedi, la Prusse a proposé un armistice de six mois et s'est déclarée très-nettement pour le vote des populations sur la question de frontière. L'Autriche veut au lieu d'un vote des populations, une décision de la représentation nationale. Le plénipotentiaire de la diète a maintenu ses déclarations antérieures. L'Angleterre a proposé de soumettre à un arbitre la question de frontière. Les puissances belligères ont accepté cette proposition ab referendum.

Londres, 20 juin.

Le correspondant spécial du Times publie des détails sur l'attaque dirigée contre Lee par le général Grant dans la journée du 3. Après une heure et demie d'une lutte acharnée, dans laquelle certains points des retranchements confédérés furent plusieurs fois pris et repris, Grant fut obligé de battre en retraite avec une perte de 3 à 6,000 hommes. On lui a fait, en outre, plusieurs centaines de prisonniers.

Dans la soirée du même jour, et le lendemain soir, les confédérés attaquèrent à leur tour les fédéraux. On ignore si c'était avec l'intention de les déloger de leurs positions ou seulement de faire une reconnaissance.

La perte des fédéraux, pendant la semaine, est évaluée à 10,000 hommes.

Les volontaires de l'Ouest, engagés pour cent jours, ont été placés au premier rang.

Tout est calme du côté de Butler.

Sherman mande de Georgie qu'il se trouve à six milles de Marietta.

Samedi, a eu lieu, à New-York, un meeting en l'honneur des exploits de Grant.

L'ora ouvert, le 8, à 495, pour fermer à 497 1/2, sur la nouvelle de la réélection probable de M. Lincoln.

Londres, 20 juin.

Le Morning-Post dit que la reprise des hostilités pour le 26, est aussi probable qu'avant la dernière conférence. Le Post ne croit pas que les puissances belligères acceptent la proposition d'arbitrage. Les plénipotentiaires allemands ont menacé d'avoir recours aux Corsaires si le Danemark renouvelait les hostilités. A chaque conférence l'irritation devient plus vive.

Le Times dit que le différend Dano-Allemand est entré samedi dans une nouvelle phase. La semaine qui commence est grosse de paix ou de guerre. Les plénipotentiaires anglais ont proposé, dans la conférence de samedi, de samedi, de soumettre la question à un arbitre. Cette proposition a été acceptée ad referendum.

Le Daily Telegraph ne croit pas à une prolongation de l'armistice. Il dit que la conférence de samedi a été moins satisfaisante que les précédentes. Les divergences d'opinions sont plus grandes que jamais. La France n'a pas appuyé la proposition faite par la Prusse dans la dernière séance, de résoudre la question par un plébiscite.

Le Morning-Herald dit, qu'en fait, la conférence est close et que les hostilités recommenceront lundi. La Prusse et l'Autriche ont déclaré qu'à moins d'un blocus effectif, elles étaient disposées à délivrer des lettres de marque et à répudier les déclarations du congrès de Paris de 1856.

Le Daily News s'attend à la reprise des hostilités pour le 26. Il dit que la conférence de samedi a été marquée par plus d'amertume dans les récriminations que les séances précédentes. Les plénipotentiaires allemands se sont montrés encore plus ennemis d'une conciliation et plus provocateurs qu'ils ne l'avaient été jusqu'ici. Après avoir modifié leur première ligne de frontière, de façon à laisser au Danemark une portion plus considérable de terrain, ils ont renoncé samedi à cette attitude conciliante et repris leur proposition primitive, en déclarant qu'ils ne s'en départiraient plus.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Revue des Journaux

Le Constitutionnel recherche, sous la signature de M. Boniface; quelles peuvent être les véritables causes de l'insurrection actuelle en Algérie. Il s'attache à prouver que l'excitation à la révolte contre notre domination a sa source la plus ardente dans le fanatisme musulman, surexcité lui-même constamment par les ordres religieux et par les pèlerins qui, chaque année, vont prendre à la Mecque le mot d'ordre de la guerre contre les chrétiens.

« Le cœur de l'Islamisme est à la Mecque. Un mouvement régulier et incessant amène de toutes les parties du monde musulman, dans cette cité célèbre, les flots de population du Sénégal, du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Asie-Mineure et des Indes. Ces races, diverses d'origine, mais unies par le lien religieux, y viennent retremper leur foi dans les exercices d'un sévère ascétisme, c'est-à-dire y puiser de nouveau la haine des croyances et des dominations étrangères, et y subir l'influence des intelligences les plus puissantes et des volontés les plus énergiques de l'Islam. Ce n'est un secret pour personne, en Orient, que la réunion permanente, à la Mecque, des hommes à la fois les plus savants et les plus fanatiques des pays musulmans. Ils y forment une sorte de gouvernement spirituel, et ce serait se bercer d'une grande illusion, que de croire que les renseignements politiques et la lumière, — bien que voilée par d'ardentes passions, — manquent absolument à cette assemblée.

» Les pèlerins qui se pressent à la Mecque et font ce voyage souvent à l'ombre de notre drapeau, avec l'espoir mal dissimulé de se purifier, en quelque sorte, de notre contact, rejoignent là des conseils et des inspirations qu'ils rapportent au lieu de leur départ, et qui deviennent le sujet habituel de leurs entretiens sous la tente. C'est à la Mecque que non-seulement s'ourdissent les grands projets, mais aussi que sont choisis les principaux agents des séditions préparées de longue main. C'est sans étonnement que nous avons appris que les massacres de Damas, dont la pensée avait été conçue dans les villes saintes de l'Arabie, ont été annoncés sur des points très-éloignés du Liban, à l'heure même où ils ensanglantaient la Syrie; ainsi encore, au moment même où le colonel Beauprêtre et nos soldats tombaient victimes de la trahison, les tribus algériennes étaient émuës sur un grand nombre de points, la Tunisie était en révolte, une surprise avait lieu au Sénégal, et des mouvements de mauvais augure se produisaient aux Indes, dans l'Afghanistan et chez ces mêmes Druses, de sinistre renommée.

» Le hasard seul ne produit point de semblables coïncidences. Nous ne craignons pas de le dire, et nous irons même jusqu'à fixer une date, c'est à la Mecque, et pendant le cours de l'automne dernier, que l'insurrection a été ourdie, alors que les affaires d'Europe semblaient grosses d'une guerre générale, dont l'échéance était fixée au printemps de cette année.

» Le projet, une fois conçu, les moyens d'exécution ne faisaient point défaut....

Le Constitutionnel termine, en ces termes, un second article de M. Boniface sur les affaires algériennes :

« Il n'entre point dans notre projet, on le comprend de reste, de formuler ici le plan d'une réorganisation algérienne, que, sous d'autres rapports, nous ne jugeons point nécessaire. Nous ne croyons point qu'il y ait des modifications importantes à apporter à ce qui existe, et nous savons d'ailleurs quel est l'inconvénient de changements trop répétés. Ce qui nous paraît conforme à la raison, à la politique, aux exi-

gences particulières de la colonie, c'est de déterminer la nature des relations entre l'autorité préfectorale et l'autorité divisionnaire. Nous ne voulons point que cette dernière ait à s'immiscer dans l'administration des territoires civils, mais nous pensons qu'il est indispensable que son attache devienne obligatoire. Dans toutes les décisions qui intéressent la politique générale, la sécurité du pays et la surveillance de la presse.

« Il n'en faudrait pas davantage pour faire cesser, comme par enchantement, ces discussions, irritantes autant qu'inutiles, et cet esprit de discord qui, en face des indigènes, ne sont plus seulement une faute, mais deviennent de la folie.

« Il peut arriver que la France n'ait pas toujours la facilité de jeter immédiatement de puissants renforts sur la côte africaine, et elle doit chercher à y maintenir notre établissement, sans faire dépasser à l'effectif de l'armée un chiffre déterminé. Sa situation en Europe et son budget l'exigent. Ce résultat peut être obtenu, mais c'est à condition de gouverner les indigènes avec sagesse et justice; de les surveiller incessamment dans leurs trames religieuses, de maintenir l'armée essentiellement mobile, afin d'éteindre toute dissension parmi nous, en faisant concourir toutes les forces et toutes les intelligences au même but.

« Ce sont là les enseignements véritables qui ressortent avec évidence des événements actuels. »

LA FRANCE.

La France s'exprime ainsi au sujet de la proposition qu'aurait faite l'Angleterre de s'en remettre à l'arbitrage d'une puissance neutre pour le règlement des points qui divisent les puissances belligérantes :

« On a parlé de déférer cet arbitrage au roi Léopold; d'autres correspondances disent même que l'intention de l'Angleterre serait de demander à la France d'accepter cette mission.

» La France, continue M. Renaud, qui n'a cessé de faire preuve du plus sincère esprit de conciliation et qui s'est prêtée loyalement à toutes les tentatives pacifiques, n'aurait probablement aucun motif de s'opposer en principe à cette nouvelle combinaison, de même qu'elle ne s'est opposée à aucune de celles que l'Angleterre a présentées tour à tour.

» Néanmoins, qu'elle consente à prendre la responsabilité d'un règlement qui soulève tant de questions délicates, et devant lequel reculent les plénipotentiaires anglais et ceux des autres puissances intéressées, la conduite que le gouvernement français a tenue jusqu'à présent ne permet guère de le penser. »

LE SIÈCLE.

Nous empruntons à la revue hebdomadaire que publie dans le *Siècle* M. Edmond Texier les lignes suivantes :

« Dans peu de jours Kissingen sera honoré de la présence de trois Majestés : l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. Un congrès de souverains et... sudorifique.

« Les souverains étant des hommes (si toutefois il m'est permis de m'exprimer ainsi), on comprend qu'ils aient besoin, eux aussi, de boire quelques verres d'une eau bienfaisante qui agit puissamment sur les muqueuses; mais voici des feuilles allemandes qui prétendent que, dans cette fortunée petite ville de Kissingen, tout ne se passera pas en villégiature hydrothérapique. L'empereur de Russie est suivi du prince Gortschakoff, le roi de Prusse amène M. de Bismark et il serait bien étonnant que l'empereur d'Autriche ne fût pas accompagné de M. de Rechberg. Un traitement diurétique, flanqué de diplomates, je n'y crois pas.

« Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille. »

LE MONDE.

Le *Monde* fait observer, sous la signature de M. Chantrel, que l'Angleterre nous ayant laissés seuls faire la guerre d'Italie et du Mexique, il est juste qu'on sache de quoi elle est capable quand elle n'a pas la France auprès d'elle. La même feuille soupçonne fort, en outre, la perfide Albion de n'être pas étrangère aux agitations de l'Algérie et de Tunis.

Pour extrait : A. LAYTOU.

INDUSTRIE VINICOLE

PREMIER ARTICLE

Bercy et Entrepôt.

Dans une publication précédente, j'ai constaté la loi générale du commerce, suivant laquelle une denrée d'exportation doit toujours avoir son entrepôt, non au centre de production, mais au centre d'échange ou de consommation. Comme conséquence de ce principe, j'ai indiqué à nos viticulteurs l'entrepôt de Paris. Chose étrange ! cet établissement public est

le seul de son espèce qui existe en France. Assurément dans nos grandes villes les négociants en vin ne sont pas rares; les commissionnaires y sont nombreux, et on y trouve même des entrepositaires, mais chacun d'eux a ses magasins particuliers, dont il dispose à son gré, sans tarif ni contrôle, l'entrepôt pour les spéculateurs de hasard, le commissionnaire pour ses clients, et le négociant pour lui-même.

Il y a en réalité, pour les vins, à Paris, deux marchés distincts. Le premier, de vieille origine, comprend le faubourg entier de Bercy, situé sur la rive droite de la Seine; le second, de création récente, est un vaste quadrilatère rectangle, à l'intérieur duquel s'élèvent des constructions monumentales et symétriquement placées. Il a été établi sur la rive gauche du fleuve et porte spécialement le nom d'entrepôt.

Entre ces deux marchés il existe quelques points de ressemblance, mais en même temps des différences essentielles : ils sont l'un et l'autre en amont de Paris, sur la même ligne d'eau, et au voisinage de deux voies ferrées qui les mettent en rapport direct avec les pays de production. Le premier est entouré de barrières et le second est enfermé dans un mur d'enceinte. Grâce à cette disposition d'isolement, tous les deux sont considérés comme étant *extra muros*, d'où il suit que les vins y entrent en franchise et peuvent y séjourner indéfiniment sans être soumis à l'exercice. Tels sont les avantages et les privilèges qui leur sont communs; mais, ainsi qu'on va le voir, ils diffèrent profondément au point de vue du régime intérieur.

Bercy n'était autrefois qu'une simple gare de débarquement ouverte à la navigation de la Seine, de l'Yonne et de la Marne. En fait de construction on y voyait peu de magasins, mais beaucoup de cabarets et de guinguettes; c'était à la fois un centre d'approvisionnement et un lieu de plaisir, où, loin de la ville, la gibelotte et la friture étaient copieusement arrosées de bleu d'une pureté et d'un goût quelquefois douteux, mais toujours à bas prix. On y pratiquait déjà sans doute la savante théorie de l'extension et de la vulgarisation de l'usage du vin par le mouillage. Ce joyeux rendez-vous des buveurs parisiens était alors connu et aimé du populaire sous le nom familier de *Quai de la Rapée*.

Aujourd'hui l'humble cabaret et la modeste guinguette ont disparu pour faire place à de riches hôtels et à de somptueux cafés. Une longue ligne de maisons élégantes se dessine parallèlement à la rivière; chacune d'elles sert en quelque sorte de vestibule à un système de celliers et de caves où sont représentées toutes les richesses œnologiques de la France. Le négociant a ses appartements, ses bureaux et ses magasins sous le même toit. Bercy est un grand bazar, une grande cité ouvrière où chacun vit chez soi, en famille et fait ses affaires comme s'il était établi au centre de Paris. Le spéculateur de province y cherchera vainement pour guide la main tutélaire d'une administration et pour appui la lettre d'un règlement, il y traite pour toutes choses de gré à gré, en parfaite liberté mais dans un complet isolement, sans autre base et sans autre garantie que la législation commerciale.

Si, en sortant des barrières soigneusement gardées de Bercy, on franchit la Seine et on pénètre dans l'enceinte grillée, murée, et non moins surveillée de l'Entrepôt, la transition paraît si brusque, et l'aspect si différent, qu'on s'étonne d'abord de l'extrême dissemblance qui existe dans la vie intérieure des deux marchés. L'air circule plus librement dans le premier, mais on y marche un peu à l'aventure, en quête d'un fil conducteur ou d'un terrain solide. Dans le second l'atmosphère a une senteur administrative et un parfum réglementaire qui peuvent d'abord causer quelque gêne, mais deux impressions surgissent aussitôt. D'une part on se sent à la fois sous le contrôle et sous la protection d'une autorité vigilante qui maintient l'ordre c'est-à-dire la sécurité; de l'autre on admire la puissance et la supériorité d'une base collective sur des points d'appui individuels et forcément isolés.

L'Entrepôt a été construit de 1807 à 1818, sur l'emplacement de l'ancienne Halle aux vins et de l'abbaye St-Victor. Sa superficie est de 134,000 mètres carrés. Il comprend cinq grandes masses de constructions parallèles dont le grand axe est perpendiculaire à la Seine. Les espaces vides qui les séparent sont plantés d'arbres et portent les noms de rues de Bordeaux, de Bourgogne, de Champagne, de Languedoc et de Touraine. Les celliers et les caves peuvent contenir en totalité, un million d'hectolitres de vin et cent mille hectolitres d'eau-de-vie. Sur le front des magasins qui fait face à la Seine se déroule un vaste boulevard, séparé du quai, dans toute sa longueur, par une grille magnifique.

Cet ensemble imposant étonne l'œil plus qu'il ne le charme. Malgré les frais ombrages des rues et du boulevard d'entrée, malgré le roulement des camions, et le bruit causé par les opérations diverses de la tonnellerie, la physionomie générale de l'Entrepôt, est presque solitaire, l'activité y est silencieuse et le travail peu communicatif. Sa population, exclusivement composée de négociants, de commis et d'ouvriers, est seulement diurne, elle y entre le matin et en sort le soir. Quelle que soit l'animation des affaires, ce grand établissement sans hôtels, sans cafés, sans habitations privées, montre, pour ainsi dire au visiteur la tristesse et la nudité d'un atelier. Le ménage et la famille y sont inconnus et la vie de société y est forcément bornée à la froide limite des relations commerciales.

La ville de Paris est seule propriétaire de l'Entrepôt qu'elle gère directement. Toutes les mesures d'ad-

ministration qui le régissent émanent du Préfet de la Seine. Un agent supérieur de l'édilité parisienne, appelé conservateur, est chargé de la direction et de la surveillance générales. Il a sous ses ordres un personnel d'employés en rapport avec les besoins du service. Ce service comprend la location des magasins et la conservation des bâtiments, il est parfaitement distinct de celui des préposés de l'octroi, qui constatent les entrées et perçoivent les droits à la sortie.

Le droit de magasinage était primitivement perçu par hectolitre et, comme aujourd'hui, exigible seulement au moment de la livraison, il était fixé à 0 fr. 50 c. pour le vin et à 1 fr. pour les spiritueux. Ce système, malgré son apparente simplicité, était néanmoins surchargé de formalités gênantes et donnait lieu à de fréquentes contestations. En 1833, il fut abandonné et remplacé par un mode de location au mètre carré de superficie. Le nouveau procédé qui dure encore n'est cependant pas exempt lui-même de complications, il établit d'abord une distinction entre les caves et celliers fermés qui sont loués à l'année et les magasins généraux où l'emplacement occupé passagèrement est loué au mois. En second lieu il attribue dans les deux catégories aux prix de location, des quotités différentes en prenant pour base l'installation plus ou moins spacieuse et commode des caves, celliers et magasins, ainsi que leur situation plus ou moins favorable à la vente.

Au début du système de location, le tarif était très-modéré (1) mais depuis, il a été remanié plusieurs fois et toujours dans le sens d'une augmentation progressive. Aujourd'hui les prix sont établis de la manière suivante :

Caves et celliers autres que la galerie souterraine	6,00 par an.
Caves de la galerie souterraine	3,00 — id
Celliers de la Seine, de l'Yonne et de la Marne	5,50 — id
Celliers de la Saône et de la Loire	4,00 — id
Localités affectées au déjeû sur chantier	0,60 par mois.

Dans l'appréciation du tarif il faut tenir compte de l'opération qu'à l'Entrepôt on appelle *gerbage*. Cette opération consiste à superposer les uns sur les autres habituellement quatre et quelquefois cinq rangs de futailles. Il résulte de cette disposition, qu'en faisant la part des espaces vides nécessaires à la circulation, chaque étage ne paie en réalité que la moitié ou le tiers du prix de location.

Il n'est pas sans intérêt de mettre en regard de ce tarif, l'extrait suivant de celui qui a été établi pour les commissionnaires de Paris, et qui est en vigueur depuis le 1^{er} février 1861. Le premier a pour base une mesure de superficie; le second se calcule par futaille et a pour mesure la capacité. Le magasinage, pour tous les deux en ce qu'ils ont de commun, est compté par période de trente jours, et toute période commencée est due intégralement.

Futailles de 437 à 250 litres (2).

Réception	0 ^{fr} 40 ^c
Gerbage à l'arrivée	0 20
Magasinage à couvert	0 40
id id à découvert	0 20
Dégerbage	0 20
Soutirage ou dépotage	0 40
Régerbage après soutirage	0 20
Dépotage pour mesures	0 60
Livraison	0 40

En terminant cet exposé je dois mentionner, mais seulement pour mémoire, un établissement auquel on a donné le nom pompeux d'entrepôt *Corroyer* (3). Rien assurément ne justifie une qualification aussi ambitieuse. Le prétendu entrepôt n'est, à vrai dire, qu'une salle de vente servant à l'écoulement des fonds de magasin. Cependant il peut, à la rigueur, rendre quelquefois d'utiles services au spéculateur surpris par le calme, ainsi qu'un propriétaire fourvoyé à Paris avec sa récolte, c'est un moyen extrême, un remède héroïque à des situations compromises ou perdues.

Le lecteur me pardonnera l'aridité des détails qui précèdent. Ce qu'il faut voir dans les descriptions et les nomenclatures c'est bien moins leur sécheresse que leur utilité. Les indications sommaires que je viens de donner, étaient d'ailleurs indispensables, pour servir de point de départ à la démonstration qui va suivre. Je devais, en effet, étudier d'abord et expliquer ensuite l'organisation du commerce parisien. Maintenant que sa constitution est connue en ce qu'elle a d'essentiel, suffit-il d'en apprécier le mécanisme? N'est-il pas possible d'aller plus loin et de montrer ce que pourraient, ou mieux ce que devraient être ses relations futures avec la viticulture du Lot? Cette question, nouvelle pour quelques-uns, intéressante pour tous, sera l'objet d'une seconde et prochaine publication.

DELARD.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 15 juin courant, M. Audouy (Jean) a été nommé adjoint au maire de la commune de St-Projet, en remplacement de M. Laguille décédé.

Par décision du 17 juin courant, S. E. M. le Ministre de l'Agriculture du Commerce et des Travaux Publics a chargé M. Gros, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service de la navigation du Lot, du contrôle des travaux du chemin de fer d'embranchement de Cahors à Libos. Cette disposition aura son effet à dater du 1^{er} juillet prochain.

- (1) Sous clef le vin payait de 2 fr. 50 à 4 fr. par mètre courant loué à l'année.
- (2) La barrique dite bordelaise de 230 litres est comprise entre ces deux limites. Si l'on considère la surface qu'elle occupe, réduite de moitié par le gerbage, on arrive sans peine à déterminer ce que le magasinage à l'Entrepôt, procure d'économie relative.
- (3) Sans doute du nom de son fondateur.

Première Communion

et Confirmation au Lycée de Cahors.

Dimanche dernier, 19 juin, nous avons assisté, au Lycée de Cahors, à une belle et touchante fête. — D'autres fois, surtout à l'occasion de la première Communion, nous avons été édifiés dans cette même maison; nous avons été frappés de l'excellente tenue de ces jeunes lycéens qu'on dit si étourdis, si légers, si peu religieux, et qui passaient devant nous subitement transformés, graves sans efforts comme il sied à leur âge, pleins de respect et de crainte en présence des grands mystères de la foi. — Plus que jamais, dimanche dernier, nous avons éprouvé ces bonnes et saintes impressions, et nous ne pensons pas que l'assistance nombreuse et brillante qui remplissait les bas-côtés de la chapelle du Lycée ait été inutilement amenée à ces pieux souvenirs du premier âge, à ces délicieuses émotions du jour où l'âme était pure, à ces joies incomparables que laisse après elle la première union avec Dieu.

Cette année la fête de la première Communion avait lieu dans des conditions particulières de solennité et de grandeur : — notre vénérable évêque devait la présider, distribuer lui-même à ces jeunes gens, la divine Eucharistie et donner le sacrement de Confirmation. — Monseigneur, assisté de MM. les vicaires généraux *Derrupé* et *Lecamus*, est arrivé à huit heures dans la cour du Lycée. — Il a été reçu par l'administration, le corps des Professeurs, en robe, et les élèves disposés sur deux rangs. — Le jeune *Dulac* a adressé à sa Grandeur un compliment qui était l'expression exacte des sentiments de tous, à l'égard du premier Pasteur du Diocèse. — Monseigneur *Peschou* est, en effet, le pasteur véritablement bon, *pastor bonus*; que ses heureuses brebis soient réputées moins fidèles ou plus dociles, il va à toutes avec la même indulgence, toujours avec un cœur parfait; il veut les connaître toutes, sourire à toutes, les encourager toutes. Ces dispositions éminemment pastorales pénètrent les cœurs d'un respect profond pour son caractère sacré et d'un filial amour pour sa personne, — on le vénère et on l'aime.

Monseigneur a répondu par quelques mots pleins de grâce, et le cortège est venu à la porte de la chapelle où les cérémonies de l'eau bénite et de l'encensement ont été gardées selon les formalités d'usage; quelques instants après, le St-Sacrifice commençait. — C'est immédiatement après l'Evangile que Monseigneur a voulu parler aux élèves. — Il nous serait difficile de rendre un compte exact de cette belle exhortation. — Sa Grandeur s'est principalement attachée à démontrer à ces jeunes gens que l'âge de la première Communion est celui de la formation du cœur; que cette formation s'accomplit ordinairement dans les conditions les plus périlleuses, que tout dépend d'elle cependant pour le bien ou le mal à venir; que la première Communion a des influences exceptionnelles sur ce travail de formation, que la vie divine communiquée alors à l'adolescent est comme une sève puissante qui se répand en lui, le pénètre, l'incline fortement aux pensées saintes, aux affections nobles, à tous les mouvements honnêtes et généreux. — Mais Monseigneur, en développant cette thèse, a su trouver des expressions si heureuses, des images si délicates et si suaves, des comparaisons si harmonieuses prises de la formation physique et corporelle; il a condensé avec tant de force les divers éléments de son argumentation, il a eu des élans si chauds et si spontanés, alors surtout qu'il disait à ses jeunes auditeurs ce qu'il y avait de grave, de redoutable, de décisif soit pour le vice soit pour la vertu, dans le premier amour dans la première donation du cœur; il a si habilement emprunté, pour appuyer ses pensées, aux richesses de nos saints livres; en un mot, ce fond solide de doctrine qu'il avait choisi, il l'a embelli de couleurs si fines et de formes si captivantes que nous ne voudrions pas nous risquer à un essai de reproduction. — Ce que nous pouvons dire, ce que tout le monde a compris, c'est que Monseigneur était parfaitement à l'aise dans cette assemblée de jeunes gens; — il était comme avec des amis qu'on retrouve, et il était avec toutes ses sympathies, tout son cœur.

Pendant la messe, les chants du *Credo*, d'un *ave verum*, d'un *agnus Dei*, préparés par les soins intelligents de M. *Valette*, organisateur de la chapelle, ont été heureusement exécutés. — Dans les intervalles, le jeune *Delard* a lu, d'une voix émue, les actes avant la communion. — Le moment qu'appelaient de tous ses vœux l'âme recueillie de ces bons jeunes gens arrivait, et dans un ordre parfait, nous avons vu venir à la table sainte près de quatre-vingts élèves internes ou externes. — Vingt-et-un faisaient leur première communion, les autres la renouvelaient, presque tous allaient confirmer. — Oui, nous avons été édifiés. — Jamais nous ne nous étions surpris dans les émotions que nous a fait éprouver le chant du *Magnificat* au moment où ces enfants participaient au divin banquet. — Nous avons vu des larmes dans les yeux de plusieurs; puissent-ils s'en souvenir! — L'élève *Lambert* a lu les actes après la communion. — Cette cérémonie du matin, nous ne pouvons cesser de le dire, a été magnifique. — Le Lycée a eu très-certainement une heureuse journée. — M. l'aumônier et tous ces maîtres dévoués qui prennent chacun leur part à la direction de l'établissement, et que Monseigneur a loués avec justice, ont dû éprouver une grande joie.

Le soir, à 3 heures, la chapelle du Lycée s'emplit de nouveau. — Après les vêpres, M. l'aumônier a commenté quelques-unes des plus saillantes pensées de l'exhortation épiscopale, il en a fait ressortir les plus utiles conseils pour les jours qui vont suivre la plus sainte action de la vie. — Les élèves *Bonneau* et *Borelly* ont lu l'acte de renouvellement des promesses du baptême et celui de la sécrétion à la Sainte-Vierge. — La bénédiction du Saint-Sacrement a clôturé tous ces pieux exercices. — Que Dieu nous donne encore de pareils jours!

Mardi, le Pensionnat des Dames de Nevers était en fête. Une troupe de petites filles faisaient la première communion. La présence de Monseigneur, qui avait bien voulu officier dans cette circonstance, rehaussait encore l'éclat de cette brillante et touchante cérémonie.

Il a été perdu un bracelet, de la Salle de spectacle, à la rue des Augustins. — Le rapporter au bureau du Journal, il y aura récompense.

Soirée musicale.

Mme Ferraris ex-forte chanteuse des théâtres de Bordeaux, de Montpellier, etc., se trouvant, avec son fils, dans une position malheureuse, par suite d'engagements brisés, demandait hier à une soirée musicale, comme nous l'avions annoncé, les moyens d'attendre un nouvel emploi.

Le programme était peu chargé, deux ouvertures exécutées par la société philharmonique de Cahors, puis deux romances et deux grands airs chantés par la bénéficiaire. Cette pénurie même était une raison de plus pour attirer le public, les gens du monde qui, nous sommes honteux de l'avouer, ont trop peu répondu à l'appel de Mme Ferraris. Si nous en disons un mot, c'est que jamais dans les hautes régions de la société, l'assistance n'a été plus largement comprise et appliquée; c'est qu'au point de vue moral, où nous élevons, dans bien des questions, les lumières de l'époque, le bienfait est encore plus salutaire au riche qui donne, qu'au pauvre qui reçoit. Il est regrettable que le zèle ordinaire des caducuries, pour toute bonne œuvre, ait été en défaut.

Si on a cru, parce qu'il était question d'une bonne action, qu'il fallait s'attendre à peu d'agrément, on s'est trompé. Notre jeune Société philharmonique a enlevé deux morceaux à grand orchestre aux applaudissements redoublés de l'auditoire, avec un goût et un ensemble de bon augure pour l'avenir et que se plaignaient de constater les personnes qui portent le plus d'intérêt à tous les progrès de notre cité. Bravo, messieurs! vous n'avez qu'à continuer.

Mme Ferraris, dont on devinait la tristesse sous une attitude gracieuse et modeste, a dit ses deux romances, La Mère du Proscrit et La Sentinelle perdue, et ses deux grands airs, celui de Charles VI, et surtout celui de La Favorite, avec un sentiment profond, un véritable talent dramatique. Le déclin commence, sans doute, à se trahir dans quelques notes de sa voix encore belle, puissante et sympathique; mais le goût et l'art musical y suppléent heureusement. Cette actrice, dont le mérite a été justement applaudi à plusieurs reprises, quittant les rôles de forte chanteuse est appelée à tenir longtemps avec distinction celui de mère-dugazon. Il ne s'agit que d'arriver à une saison plus favorable aux engagements. Ses louables efforts pour y parvenir puissent-ils être mieux secondés une autre fois.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 18 juin 1864.

Philosophie.

SECTION DES LETTRES.

Mathématiques : 1er Combes; 2e Roche.

Second.

(Sections réunies.)

Version latine : 1er Bonnefoy; 2e Carrié.

SECTION DES SCIENCES.

Mathématiques : 1er Bonnefoy; 2e Sers.

Troisième.

Mathématiques : 1er Masse; 2e Marron.

Quatrième.

Mathématiques : 1er Lacarrière; 2e Lurgue.

Version latine : 1er Cahuzac; 2e Lacarrière.

Cinquième.

Thème latin : 1er Pichard; 2e Faurie.

Sixième.

Exercices grecs : 1er Lagard; 2e Pasquet.

Septième.

Calcul : 1er Théron; 2e Teysseire.

Huitième.

Orthographe : 1er Bastide; 2e Bénétre.

Enseignement professionnel.

(Deuxième année.)

Physique : 1er Landrevi; 2e Ruamps.

(Première année.)

Anglais : 1er Guilhaud; 2e Combes.

Cours préparatoire.

(Troisième année.)

Histoire et Géographie : 1er Pigniol; 2e Combès.

(Deuxième année.)

Histoire et Géographie : 1er Depeyre; 2e Durand.

(Première année.)

Histoire et Géographie : 1er Delard; 2e Labie.

Le Proviseur, LAPRADE.

On nous écrit de Vayrac :

En définitive les pluies tombées dans la première quinzaine de juin n'ont pas trop porté préjudice à nos récoltes.

Tombées plutôt, ces mêmes pluies auraient fait un grand bien à la venue des foins. Le rendement de nos prairies ne sera cette année-ci que celui d'une année médiocre.

Aussi avons-nous pu voir à la foire de Vayrac, 17 juin, la vente de toute espèce de bétail ne s'opérer que très difficilement. On attribue généralement cette lenteur dans les transactions à la médiocrité de la récolte fourragère.

Voici un acte de probité assez rare que je me fais un devoir de vous signaler.

Un jeune homme de Martel, nommé Delp, ramassa sur le champ de foire de Vayrac (17 juin) un porte-monnaie assez bien garni. Aussi-tôt il parcourut le marché, demandant à chacun s'il n'a rien perdu. Un paysan limousin interrogé à son tour se fouilla et ne trouvant point son argent : « Seigneur! mon Dieu! Notre-Dame-de-Roc-Amadour! ayez pitié de moi, s'écrie-t-il, en levant les mains au ciel, j'ai perdu l'argent de la vente de mes bœufs. »

Le jeune homme invita le paysan à entrer chez un archangeur et, après explications, il fut reconnu que le porte-monnaie appartenait bien au paysan. Ce dernier, reconnaissant, offrit 5 francs de récompense; Delp... refusa. C'est à peine si le limousin put lui faire accepter quelque consommation.

Le concours pour l'admission à l'école navale impériale en 1864, s'ouvrira les 1er et 2 juillet. Les compositions se feront à cette date dans les centres d'examen. Les examens oraux auront lieu pour la circonscription de Toulouse, à Toulouse, le 24 août.

Nous rappelons aux jeunes gens qu'un examen pour l'admission dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu, le 5 septembre 1864, dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture des départements où ils résident.

On annonce, dit la Gazette des Hôpitaux, qu'il ne sera plus fait droit aux demandes pour les places de médecin inspecteur-adjoint des eaux minérales. Les titulaires actuels ne seraient pas déplacés; mais on laisserait s'éteindre avec eux les places qu'ils occupent.

VILLE DE GOURDON.

FÊTE PATRONALE DE LA S.-JEAN

Le 26 juin 1864.

A 1 heure, Bal Champêtre, sur la promenade de la ville; à 2 heures, Mat de Cognac sur la place St-Pierre; à 3 heures, Tournoi-quet, place du Roc; à 4 heures, Course à la Bague, boulevard St-Jean; à 9 heures, Feu d'Artifice de Ruggieri; à 10 heures, grande Illumination à Giorni, des boulevards de la ville. Retraite aux flambeaux, Musique militaire et chants de l'Orphéon; à dix heures et demi, Bal à l'Hôtel de la mairie.

Le Discours préliminaire de l'Encyclopédie, un des meilleurs écrits de d'Alembert, vient de paraître dans la collection à 25 c. : la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, 5, rue Coq-Héron (27e volume de la collection). Les éditeurs ont remis à jour en entier ce remarquable ouvrage jusqu'ici perdu dans les œuvres complètes du célèbre philosophe, ou abrégé par les éditeurs d'œuvres choisies. — Le volume est envoyé franco contre 35 c. en timbres-poste, et le catalogue des 27 volumes en vente sera également envoyé à toute personne qui en fera la demande.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.

Livraison du 18 juin 1864.

SOMMAIRE :

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance d'Algérie. — Un drame en mer (fin). — Revue scientifique. — Causerie dramatique. — Tableaux reproduits par l'Illustration. — Les industries inconnues de Londres (fin). — Chronique musicale. — Gazette du Palais. — La retraite (chanson); paroles et musique de M. Gustave Nadaud. — L'huile de pétrole en Amérique. — Celebration du trois-centième anniversaire de la mort de Calvin. — Gravures : Insurrection en Algérie (7 gravures). — Les flottes française et italienne au mouillage devant Tunis. — Salon de 1864 : Raisins et nature morte. — L'Élé. — La retraite (chanson), paroles et musique de M. Gustave Nadaud. — Source de pétrole, à Oil-Creek (Pennsylvanie), station Franklin, sur l'Atlantic et le Great-Western Railway. — Ecbebs. — Rebus.

Théâtre de Cahors

Demain jeudi 23 juin 1864.

UN CAPRICE

Comédie-Vaudeville en un acte.

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra comique.

UN MARI DANS DU COTON

Vaudeville en 1 acte

MAITRE PATELIN

Opéra comique.

On commencera à 8 heures.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 19 juin 1864.

35 Versements, dont 5 nouveaux 2,030 »
6 Remboursements, dont 2 pour solde 922 62

Pour la chronique locale : A. LATTOU.

Le Courrier de St-Etienne rapporte en ces termes un accident arrivé le 16 au matin sur le chemin de fer de Paris à Lyon, ligne du Bourbonnais.

Le train de Paris qui avait déjà un peu de retard, venait de quitter Saint-Galmier et marchait à une vitesse qui inquiétait les voyageurs du train, lorsque tout-à-coup, à une courbe, près de l'embranchement de l'ancienne ligne d'Andrieux, la machine à dérailla.

A gauche est un ravin, à droite un talus. C'est contre le talus que la locomotive s'est précipitée. Le choc a été terrible. La locomotive a été renversée et le mécanicien se trouve encore à l'heure où nous écrivons sous la chaudière la tête fracassée. La mot a dû être instantanée. Le chauffeur a été enseveli sous le coke du tender, mais il n'est que légèrement blessé. Quant aux premiers wagons du train ils ont été précipités sur la machine et le conducteur a été lancé dans un pré où on l'a relevé sans blessures.

Le premier wagon a été ouvert en deux, quelques autres ont été brisés, mais par suite de l'ascension des wagons, la plupart des voyageurs ont été préservés.

Outre le mécanicien tué, le chauffeur blessé M. Mérieux, de Saint-Etienne a une jambe broyée, et son mari est gravement contusionné. Deux autres voyageurs ont été blessés l'un à la tête, l'autre à la jambe. Quelques autres sont légèrement contusionnés.

Paris

21 juin.

Le Moniteur contient deux décrets nommant président du Corps législatif pour la pro-

chaine session, M. le duc de Morny; vice-présidents, MM. Schneider et Alfred Le Roux.

MM. Hébert et de Roumeff, députés, sont nommés questeurs du Corps législatif.

Ces nominations, prescrites par la constitution, n'indiquent point, ainsi qu'un journal le suppose par erreur, que le Corps législatif doit être convoqué avant l'époque ordinaire.

Elles n'impliquent pas non plus la rectification du bruit d'après lequel M. Schneider serait compris dans les prochaines promotions sénatoriales.

L'Empereur passera, jeudi, une revue partielle des troupes qui ont pris récemment leurs cantonnements dans la première division militaire.

Il y a eu ce matin, à Fontainebleau, réception de plusieurs personnages diplomatiques. Dans l'après-midi, l'Empereur et l'Impératrice ont assisté à la seconde journée des courses.

L'information commencée au sujet du comité électoral de Paris, se poursuit par les soins de M. le juge d'instruction de la Seine. L'affaire a beaucoup d'analogie avec celle de la réunion Birthélemy. C'est donc à tort que le journal La Presse prononce à cet égard les mots de caprice et d'inconséquence. La loi est faite pour tout le monde, pour les avocats comme pour les autres citoyens. S'il y a eu réunion illicite, les magistrats réprimeront. Dans le cas contraire, l'instruction aboutira à une ordonnance de non lieu. Nous désirons qu'il en soit ainsi; mais nous ne saurions trouver mauvais, loin de là, que l'administration tienna la main à l'exécution des lois, quelles aient ou non un caractère politique. Si on écoutait La Presse, et si on laissait faire ses clients, il y aurait bientôt, à côté du gouvernement officiel, un gouvernement occulte prenant la direction, aujourd'hui des élections, demain du reste. C'est ce qu'il faut éviter. La France n'en est pas sortie péniblement pour y rentrer insoucieusement.

M. Dufaure, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, a eu hier une conversation avec M. le procureur-général de Marnas, au sujet des perquisitions faites chez plusieurs membres du barreau.

L'objet pour lequel M. Emile Olivier s'est rendu à Turin est une réclamation qu'un gouvernement italien relativement à des caisses de fusils dirigées de Londres sur Caprera et interceptées par l'administration française à Marseille.

Indépendamment de la brochure de M. Emile Augier sur la question électorale, on en annonce une autre de M. Proudhon relative au suffrage universel.

Un certain nombre de sous-officiers et soldats mexicains internés dans plusieurs villes de France, sont de passage à Paris, d'où ils vont s'embarquer pour leur patrie.

Le bruit courait aujourd'hui à la bourse du boulevard des Italiens que le général Grant, ayant subi un nouvel échec à Chiksimy était en pleine retraite, poursuivi par les confédérés.

L'Indépendance Belge a annoncée que le maréchal Mac-Mahon serait désigné pour aller à Kissingen complimenter Alexandre II et lui porter une lettre d'invitation à venir à Paris, de la part de l'empereur Napoléon. Le Mémorial Diplomatique déclare cette nouvelle controuvée.

On attend au Camp-de-Châlons trois généraux égyptiens, qui viennent avec l'autorisation du ministre de la guerre assister aux grandes manœuvres du mois prochain.

Le Moniteur du soir publie le résultat d'un grand nombre d'élections pour le renouvellement des conseils généraux. Les candidats du gouvernement ont obtenu des majorités considérables.

Pour extrait : A. LATTOU.

Quoiqu'il n'entre pas dans notre programme de publier de longues pièces de vers, nous croyons devoir faire aujourd'hui exception en faveur de la poésie suivante, toute d'actualité et dont chacun appréciera le mérite :

LA VIERGE DU CIMETIÈRE

POÉSIE

A progénie in progénies...

I

L'église est là debout, aieule solitaire
Des générations qui passeront à ses pieds. —
La nuit elle a posé son vaisseau séculaire,
Son beau porche ogival, ses murs sanctifiés,
Comme une poêle enorme, ouvrant ses flancs de pierre
Afin d'y recueillir ses poussins effrayés...

Par dessus le murmure et le courant mobile

* Ecrite à l'occasion de l'inauguration de la Statue de Marie à Puy-Fé-
réol, dont on a pu lire compte-rendu dans notre dernier n.° éro.
L'ans ce compte rendu, deux fautes d'impression se sont glissées :
à la 2e colonne, 10e ligne, lisez : sonnée au lieu de journée, et à la
16e ligne de la dernière, supprimez la virgule après le mot sollicita-
tion.

Des travaux, des tourments de l'active cité,
De ceux que ce bruit lasse, elle est toujours l'asile,
Le seuil béni du faible et par l'humble habité ;
La prière et la paix y font leur domicile,
Et tout chrétien fragile en sort réconforté.

Ah ! notre siècle a beau draper sa face impure,
Mêler l'or au cliquant sur son masque de fer,
Sous les plus opulents de sa vaine parure
Une plaie est au fond, vase comme la mer,
C'est des âmes sans Dieu l'insondable blessure,
La trace du poison que dépose notre air !

Aux cœurs désabusés du monde et de la vie,
A tant d'esprits flottants, par le sophisme atteints
L'espérance suprême ici n'est point ravie :
Un phare brille encore aux regards incertains
Ce doux phare s'élève et de près nous convie
A diriger sur lui l'esquif de nos destins !

Ce phare, c'est la croix : — c'est l'autel du Calvaire !
Partout et chaque jour dressé, renouvelé ;
C'est le chaste rayon qu'épand le sanctuaire
Sur l'océan des mœurs, profondément troublé.
Ce phare c'est le Christ qui par l'œil de sa mère
Darde un divin sourire au monde consolé.

— Etoile du matin, arc-en-ciel des tempêtes,
Mère et vierge toujours, merveille d'ici-bas,
La voici parmi nous et planant sur nos têtes,
A l'appel de son prêtre elle attire nos pas,
Et par des nœuds de fleurs et d'amoureuses fêtes
Vout toute une cité suspendue à ses bras.

En flots mélodieux l'orgue au dehors s'épanche ;
La cloche aérienne a donné le signal ;
La pompe aux reflets d'or et l'hymne en robe blanche
Se déroulent autour du bâton pastoral ;
Puis le front rayonnant de l'évêque se penche
Sur ce peuple à genoux devant un piédestal.

Au sommet de la haute et riante avenue,
Sur un flanc de l'église aux antiques créneaux,
Se dresse la modeste et propice statue,
Et de nos fraix vallons, de nos abrupts côteaux
Elle embrasse de la fonduleuse étendue
Les yeux baissés vers nous, les pieds sur nos tombeaux.

Quand la lune, le soir silencieuse et pâle,
Glissera son regard vers le funèbre enclos,
Dessinant vaguement de ses rayons d'opale
Chaque sillon toulffu de ce champ du repos,
Elle revêtra d'une teinte idéale
Le blanc fantôme ici nouvellement éclos.

Ah ! c'est plus qu'un fantôme et qu'une image vaine !
C'est de tout notre espoir le symbole enchanté,
De notre austère foi la grâce souveraine ;
C'est le Vase d'amour, la Tour de pureté
Des vivants et des morts c'est la mère et la reine,
C'est l'Arche d'alliance et d'immortalité !

II

S'éveillant avec l'aurore,
L'airain du vieux clocher répète
Trois fois ses légers tintements,
Quand le jour naît, monte et décline,
Dans les champs il vibre ou domine
La ville aux sourds bourdonnements,
Et toujours sa claire harmonie
Invoque la Vierge bénie
A travers l'espace et le temps.

Et dans toute langue, à toute heure,
Depuis la plus pauvre demeure
Jusqu'aux splendides lambris,
Partout le Salut angélique
S'élève, universel cantique
Par une voix du ciel appris,
Afin que de l'humble MARIE,
Chaste tige pour Dieu fleurie,
La terre connût tout le prix.

Ce nom seul d'idéale femme
Est une musique pour l'âme :
MARIE ! — Echo mystérieux
De la région la plus pure
Où s'éleva la créature,
Votre voix continue aux cieux
De l'innocence originelle,
De l'extase immatérielle
Le Magnificat radieux !

Au seuil du monde séraphique,
Vous êtes la Rose mystique
Qui parfume l'Éternité ;
Mais parmi ces blanches phalanges
De vierges, de martyrs et d'anges,
Votre front s'incline, attristé,
Vers cette famille lointaine
Dont vous êtes aussi la reine,
Mère du Verbe-Charité !

Du haut de sa croix solennelle,
En vous léguant l'ami fidèle
Qui se reposait sur son sein,
Dans une parole suprême
Jésus vous confia lui-même
La tutelle du genre humain.
Depuis on croit que de sa grâce
L'onde pure s'écoule et passe
Le plus souvent par votre main.

De race en race, d'âge en âge,
Votre glorieux apogée
S'est agrandi, manifesté,
Notre unanimité et sainte Eglise,
Toujours plus fervente est soumise
A tant de charme et de beauté,
— Malade des sens et de l'âme,
Le monde lui-même réclame
Votre douce maternité !

C'est pour cela qu'en tous parages
Autour de vos simples images
L'amour va se multipliant,
Qu'en vous saluant sur sa voie,
Le peuple retrouve avec joie
A votre aspect un cœur croyant,
C'est pour cela que le génie
Peint votre attitude bénie,
Et que l'art vous sculpte en priant !

C'est pour cela que le poète
Vous apporte son chant de fête,
Tribut obscur, mais filial.
Il suit, rêveur patriotique
De la foi, de la gloire antique,
Votre cortège triomphal,
Et sa main tardive, inconnue,
Scelle sa pierre inaperçue,
O Vierge, à votre piédestal.

Ce socle est l'humble troupe où dans ces lieux commence
Pour vous un nouveau règne, ô Reine de clémence,
Combien durera-t-il ? — Autant que la douleur,
A vous de faire ici contre poids au malheur !
A vous de cette oraguse et sombre traversée
Tant qu'en cette oraguse et sombre traversée
Notre âme gemira, triste et bouleversée,
Que dans leur folle course et dans leur rude effort,
Avec nos vains désirs toujours en désaccord,
Se heurteront, saisis d'une fatigue immense,
Les pas incohérents de l'humaine existence ;

Tant que la froide tombe à nos pieds béra, Vous régnerez, — enfin tant que l'homme mourra !

Mère du repentir, ange de délivrance, Par vous la mort se change en céleste espérance !

Au PUY Vélaisien naguère un peuple immense Assiégeait de sa longue et fervente affluence

Des côtes de Bretagne aux phares d'Ionie, Etoile de la mer, des matelots benêts,

Près de nous, dans un pli de sa rive fertile, Le Lot baigne sans bruit Notre-Dame de l'île

Pour notre évêque illustre, évangélique athlète, Pour le berceuil sacré commis à sa houlette,

9 Juin 1864. Charles DELONCLE.

PROCLAMATION DE L'EMPEREUR DU MEXIQUE.

D'après les dernières nouvelles de la Vera-Cruz, l'empereur Maximilien et l'impératrice Charlotte étaient attendus dans ce port du 5 au 8 juin.

« Mexicains, » Vous m'avez désiré ! Votre noble nation m'a, par une majorité spontanée, désigné pour veiller, à l'avenir, sur vos destinées !

« La confiance dont nous sommes, vous et moi, animés, sera couronnée d'un brillant succès, si nous restons toujours unis pour défendre vaillamment les grands principes qui sont les seuls fondements vrais et durables des Etats modernes :

« Le drapeau civilisateur de la France, élevé si haut par son noble empereur à qui vous devez la renaissance de l'ordre et de la paix, représente les mêmes principes.

« Mexicains ! l'avenir de votre beau pays est en vos mains. Quant à moi, je vous offre une volonté sincère, une loyauté entière et la ferme intention de faire respecter vos lois et de les faire respecter avec une autorité inébranlable.

« Unissons-nous pour arriver au but commun ; oublions les orages du passé ; ensevelissons à jamais les haines des partis, et l'aurore de la paix et d'une félicité méritée reviendra briller sur le nouvel empire.

MAXIMILIEN.

NOUVELLES DE GRÈCE.

On lit dans le journal le Temps :

Nos correspondances d'Athènes et de Corfou vont jusqu'au 9 juin. Bien qu'elles parlent de l'enthousiasme des populations pour la royauté, elles ne se font pas faute de déplorer la situation actuelle « qui n'a jamais été pire », ce sont elles qui disent :

« Ces ovations, si communes chez nous, ne prouvent qu'une chose : c'est que le peuple est toujours pour le principe monarchique. Cependant cela n'a point empêché que, le lendemain d'un accueil enthousiaste, on ait unanimement prononcé la déchéance d'un monarque qui n'a pas su, ou n'a pas voulu, préserver les masses laborieuses de l'envahissement des ambitieux, et garantir la sécurité des personnes et des choses... »

Le roi George est un charmant jeune homme, qui plaît généralement, et qui promet beaucoup ; « mais il est mal entouré et plus mal conseillé : sa cour n'est point composée de ce qu'il y a de mieux en Grèce, et son conseiller intime, le comte Spouneek, ne se fait aucune idée de l'effrayante responsabilité qu'il assume... En persistant dans ses idées puériles, impraticables, étrangères au pays, en repoussant tout conseil sensé, pour faire prévaloir son système, ses utopies, le conseiller fait un tort immense au pays, tort qui, malheureusement, tôt ou tard sera mis sur le compte de la royauté. S'en apercevra-t-elle avant que l'heure ne soit passée ?... »

En attendant, les libelles, les satires, les caricatures méritent à l'ordre du jour ; et, ce qui est le plus déplorable, c'est que l'esprit attique qui vise M. Spouneek, porte souvent plus haut, et plus loin...

Le gouvernement, qui manque de force pour réprimer ces démonstrations malséantes, ne peut absolument rien contre le brigandage dont se plaignent les provinces, et qui menace jusqu'aux murs de l'Acropole.

L'argent fait défaut partout : le représentant du gouvernement, à Corfou, a beau demander quelques milliers de drachmes pour les besoins urgents du service militaire, et les employés du royaume ne sont, certes, pas les premiers payés des emprunts successifs faits par la Banque nationale. Ces emprunts montent déjà au nombre rond de 6 millions de drachmes.

Un poste de soldats réguliers, à Tripolizza, a ouvert les portes de la prison à la garde de laquelle il était préposé, et, s'étant renforcé d'une centaine de détenus, s'est mis en campagne. Dieu sait contre quelle population inoffensive de la Morée ! Pareil coup devait se faire à Chalcis, mais l'exécution en a manqué.

Le roi Georges n'a pu séjourner à Corfou guère plus qu'une semaine. On l'attend à Athènes, le 16 courant.

Les Ioniens sont encore en fête ; ils n'ont guère eu le temps de se plaindre du peu de déférence du gouvernement d'Athènes à leur endroit : « Mais, » dit notre correspondant, « c'est toujours après le festin que les comptes se règlent... »

A bon entendeur, salut L. LEGAULT.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.

(Extrait) TIRAGE DE LA LOTERIE MOBILIÈRE. « Le tirage définitif de la loterie Mobilière St-Point est irrévocablement fixé au jeudi 30 juin.

« Ce tirage sera composé de 360 lots et du Gros Lot de 120,000 francs (ensemble 158,900 fr.) »

Pour le Préfet, le Conseiller de Préfecture, ROROT.

TIRAGE, irrévocablement 30 JUIN.

LOTÉRIE MOBILIÈRE.

TIRAGE DE 360 LOTS ET DU GROS

LOT DE 120,000 FRANCS POUR 25 C., et mise en vente d'une Nouvelle très-grande Loterie, — fort intéressante, — la

LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES

INFIRMES ET INCURABLES.

Elle est très-importante : 603 lots en espèces, Capital QUINZE CENT MILLE FRANCS. — (Lots de 150 000 fr. — 10,000 francs, — 5,000 fr., etc.)

Billets à 25 c. de la MOBILIÈRE — et de la Grande Loterie des ENFANTS PAUVRES — chez tous les libraires et débitants de tabac (dans toute la France).

On peut aussi adresser (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris, CINQ FRANCS pour recevoir VINGT billets assortis de ces deux Grandes Loteries. — On participera aux chances de gain des 964 lots, — parmi lesquels sont les lots de 5,000 fr., — 10,000, — 120,000 et 150,000 fr.

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet in-

comparable médicament, que le célèbre Dr Ko-ke appelle, à si juste titre, un remède béni, un magnifique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinel, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

19 juin Pedeprade (Pierre-Alexandre), rue Coin-de-Lastie.

20 — Bénâtre (Auguste), rue de la Liberté.

21 — Alborel (Valérie), rue Lestieu.

Mariages.

19 — Gouroug (Jacques), cultivateur, et Sastres (Suzanne), sans prof.

20 — Dutil (Etienne), cultivateur et Dutil (Marie) sans prof.

22 — Minihot (Louis) cultivateur, et Fournié (Marie-Anne), sans prof.

Decès.

19 — Bornes (François), 4 ans, Cabessut.

19 — Bourrières (Marie), 2 ans eul desac Catone.

19 — Lartigues (Jean-Pierre), 54 ans, sans prof., rue Fondue-Basse.

20 — Correch (Marie), naturelle, 18 mois, rue Mascoutou.

21 — Bonneville (Jean), 11 mois, rue Coin-de-Lastie.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Cieurac.

Publication du Plan parcellaire.

Rectification du chemin vicinal d'intérêt commun numéro 63, de Ventailiac à Vers, partie comprise sur le territoire de la commune de Cieurac

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Cieurac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par la rectification du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 63, de Ventailiac à Vers, partie comprise sur le territoire de la commune de Cieurac, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui vingt-quatre juin courant, au secrétariat de la mairie de Cieurac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du vingt-quatre juin au deux juillet mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Cieurac, le 24 juin mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire, Signé : PAGANEL.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LATTOU.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTEPELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, effluvescences, boutons, rugosités. — Neutralise, comme l'alcali, le venin des piqûres d'insectes. — donne et conserve au visage un teint clair et uni. — Flacon, 5 francs. — Paris, CANDES et Ce, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

ÉTUDE de M^e Ch. B. DE LAROMIGUIÈRE, avoué près le tribunal civil de Cahors.

Le seize juillet 1864, en audience publique et à onze heures du matin, seront vendus d'autorité de justice les biens appartenant à Jean Yaysse, domicilié à Aurimont, commune de Gigouzac.

Ces biens consistent en terres labourables, bois, friches, vignes et frais, et ont une contenance totale de seize hectares quarante-sept ares, et d'un revenu matriciel de deux cent cinquante-cinq francs soixante-un centimes. Ces immeubles seront vendus en six lots, dont les mises à pris totales s'élèvent à trois mille cent francs.

Pour le détail des immeubles à vendre et de la composition des lots, voir le numéro du Courrier du Lot du huit juin courant.

Pour les détails de la vente, s'adresser à M^e Charles Besse de Laromiguière, avoué poursuivant la vente.

LEPETIT J^oe

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES PORCELAINES

COMESTIBLES CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE

PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilles.

Rasoir double cémenté

garanti accessible à toutes les barbes.

Prix : 5 fr. la paire.

Chez BAYLES, J^oe, rue de la Liberté, A Cahors.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. Fabbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. JUPES-CAGES THOMSON. INDISPENSABLES POUR LES TOILETTES ÉLEGANTES. En vente dans toutes les boutiques de bonneterie.

EAUX MINÉRALES DE MIERS. Par GRAMAT (Lot). Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique ; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à Jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Liénaud, médecin du roi et doyen de l'École de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hypochondrie, l'hystérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez Gazette des Hôpitaux.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est issue en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez France médicale, Union médicale.) DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS A la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRC et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des EAUX.

EAUX MINÉRALES DE CRANSAC,

(Station de chemin de fer)

près et par AUBIN (Aveyron).

EAUX MANGANÉSIENNES, souveraines contre les maladies du foie, gastralgies fièvres intermittentes rebelles. Les eaux de la source Basse étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au delà des mers. Caisse de 30 bouteilles capsulées, 18 fr. ; 20 bouteilles, 14 fr. S'adresser à Cransac à M. Dupuy régisseur. A Paris dans les principales pharmacies et dépôts d'eaux minérales.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS vient d'être créé dans le parc même des eaux de CRANSAC. — Ces bains ferrugineux s'associent de la manière la plus avantageuse à l'usage de l'eau des anciennes sources RICHARD, contre les engorgements des viscères abdominaux, la chlorose, la leucorrhée l'anémie générale, les ulcères scrofuleux, le carreau des enfants, etc.

ÉTUVES NATURELLES PRATIQUÉES DANS LE FLANC DES MONTAGNES EMBRASÉES.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Eriger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature : Farnier. Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahors, CAMBORNAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Gramat, LAFON-BESSIÈRE, ph. ; à Gourdon, CABANES ph.

ON SAIT que la RÉGLISSE SANGUINÈDE est le meilleur remède contre les rhumes et affections de poitrine ; mais c'est aussi le meilleur DIGESTIF, et, mangée après les repas, elle prévient les COLIQUES, VOMISSEMENTS, DIARRHÉES, que procurent les chaleurs et qui sont les suites de mauvaises digestions. — 75 c. la boîte, dans toutes les pharmacies.

AVIS AUX AGRICULTEURS

GUANO D'ALGERIE

pulvérisé, sur fin.

Pour la culture des tabacs et pour la vigne ainsi que pour toute sorte d'arbres fruitiers, le Guano d'Algérie rivalise avec celui du Pérou, employé par quantité égale. Prix : 24 fr. les 100 k. ou 12 fr. les 50 kilos.

Il est bien à remarquer aussi que le Guano d'Algérie, loin d'épuiser le sol, le fertilise au contraire et est pour lui un précieux engrais.

Un Guano spécial pour les prairies artificielles et naturelles et toute plante légumineuse, au prix de 3 fr. 50 c. les 50 k ; Plâtre à murer, à 2 fr. 10 c. et Plâtre pour cloison et pour plafonds, à 2 fr. 50 c. les 50 k. Le tout donné à l'épreuve, toujours chez M. BÉDE, menuisier, rue Impériale, à Cahors, et à ses entrepôts :

A Mercuès, chez M. le Maire ; A Larroque, chez M. Bonnemort ; A Vers, chez M. Magival, aubergiste ; Au Bouquet, chez M. Moles, menuisier ; A Douelle, chez M. Araudet, dit Jarnaye, aubergiste.

Le propriétaire-gérant, A. LATTOU.